



Résultats financiers du deuxième trimestre et du premier semestre 2017

Orange Belgium présente des résultats commerciaux et financiers positifs et reconferme ses ambitions pour 2017

S1 2017: Chiffre d'affaires total des services +2,4 % en un an et EBITDA ajusté +8,4 % pour le groupe
T2 2017: +21k clients postpayés, +15k clients Orange Love et ARPU postpayé +1,0 % en un an en Belgique

Bruxelles, le 26 juillet 2017 – Le groupe Orange Belgium (Euronext Bruxelles: OBEL) publie aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2017. Au cours du deuxième trimestre 2017, le groupe Orange Belgium a fait preuve d'une saine exécution opérationnelle, stimulant la dynamique positive tant en ajouts nets de clients postpayés qu'en croissance de l'ARPU, tout en s'imposant comme un opérateur convergent. La gestion des coûts est également restée sous contrôle.

- ✓ **Les ajouts nets de clients mobiles postpayés d'Orange Belgium à nouveau en croissance au deuxième trimestre 2017.** Orange Belgium est parvenu à accélérer à nouveau la croissance du nombre d'ajouts nets de clients postpayés au deuxième trimestre 2017 (+21 mille) après un premier trimestre plus timide (+3 mille). Cette performance a été réalisée grâce à plusieurs facteurs : 1/ une solide acquisition de nouveaux clients, séduits par les offres postpayées, le lancement récent de la vente de smartphones à crédit, une migration intensifiée du prépayé vers le postpayé et l'essor de la base clients convergents; et 2/ une meilleure gestion du taux de résiliation. En outre, cette croissance a pu être réalisée malgré une réduction significative des offres subventionnées et résulte donc principalement des offres 'SIM only'.
- ✓ **Orange Belgium enregistre près de 15 mille nouveaux clients convergents au deuxième trimestre 2017.** Pour le troisième trimestre consécutif, Orange Belgium fait progresser sa base clients convergents de 15 mille clients supplémentaires par rapport au trimestre précédent, pour atteindre un total de 64 mille clients convergents Internet + TV fin juin 2017, en bonne voie pour atteindre l'objectif de 100 mille clients Love à la fin de l'année. Ce résultat a été obtenu malgré une activité promotionnelle intense des acteurs clés sur le marché résidentiel fixe et avant l'entrée en vigueur d'Easy Switch, ce qui souligne la solidité d'Orange Belgium en tant qu'opérateur convergent. Fin juin 2017, la base clients mobiles convergents d'Orange Belgium franchit le cap des 100.000 clients.
- ✓ **L'ARPU postpayé d'Orange Belgium progresse de 1,0 % en un an grâce à la croissance des données mobiles.** Le trafic total des données progresse de 61 % en un an, stimulé par la hausse du taux de pénétration des smartphones et de l'utilisation moyenne des données. L'ARPU postpayé est passé de 29,0 euros en juin 2016 à 29,3 euros un an plus tard, malgré les répercussions du règlement européen sur l'itinérance et le déclin accéléré du trafic SMS, neutre en termes d'impact sur l'EBITDA.
- ✓ **Le groupe Orange Belgium enregistre un chiffre d'affaires total de 617,2 millions d'euros au premier semestre 2017,** une augmentation de 1,4 % en un an (+3,7 % de croissance sous-jacente, hors impact de 13,2 millions d'euros lié au règlement européen sur l'itinérance). Cette solide performance résulte de l'essor rapide de l'offre convergente d'Orange Belgium et de la

croissance du chiffre d'affaires des services mobiles soutenue par la saisonnalité avancée des revenus MVNO au deuxième trimestre 2017 par rapport à la même période en 2016.

- ✓ **L'EBITDA ajusté du groupe Orange Belgium atteint 157,2 millions d'euros au premier semestre 2017, soit une progression de 8,4 %**, contre 144,9 millions d'euros un an auparavant. Ce résultat a été atteint grâce à la hausse du chiffre d'affaires total et à une saine gestion des coûts, malgré une hausse des dépenses liées au câble et l'impact du règlement européen sur l'itinérance. Ce résultat va de pair avec une solide performance commerciale.
- ✓ **Le groupe Orange Belgium a investi 77,2 millions d'euros au premier semestre 2017**, dont 26,0 millions d'euros liés au câble. Malgré ces investissements liés aux activités de croissance, le cash-flow opérationnel s'élève à 80,5 millions d'euros au premier semestre 2017. Fin juin 2017, l'endettement financier net s'élève à 329,7 millions d'euros, impliquant un ratio d'endettement financier net/EBITDA présenté de 1,0x.
- ✓ Sur base des résultats enregistrés au premier semestre 2017, le groupe Orange Belgium confirme ses prévisions pour l'exercice 2017: croissance du chiffre d'affaires total des services, **EBITDA ajusté situé entre 290 et 310 millions d'euros** et niveau d'investissement, hors investissements liés à l'essor de la base clients Orange Internet + TV, stable par rapport à 2016.
- ✓ **Orange Belgium invite les régulateurs à poursuivre leur travail pour stimuler la concurrence sur le marché internet et TV fixe.** Les régulateurs des télécommunications et médias ont publié leur projet de décision concernant l'analyse des marchés du haut débit et de la radiodiffusion télévisuelle et l'ont soumis à la consultation du marché. La consultation se déroulera jusqu'en septembre 2017, ensuite le projet de décision sera soumis aux autorités belges de la concurrence et à la Commission européenne. Une décision finale est attendue début 2018. Orange Belgium se félicite de l'intention des régulateurs de renforcer la concurrence sur le marché fixe, mais invite également les régulateurs à développer et améliorer dès que possible le projet de décision dans le plus grand intérêt des consommateurs.

Michaël Trabbia, Chief Executive Officer d'Orange Belgium, commente :

“Le deuxième trimestre 2017 a été dynamique. Tout d'abord, nous avons réalisé une bonne performance dans tous les segments postpayés et convergents. Malgré le niveau très élevé d'activités promotionnelles sur le marché fixe au deuxième trimestre 2017, nous avons fait progresser de manière significative notre base clients Internet + TV pour le troisième trimestre consécutif. Sur le marché mobile, nous sommes parvenus à mieux répondre aux besoins de nos clients, ce qui s'est traduit par une nouvelle accélération de l'acquisition nette de clients postpayés. D'autre part, notre leadership reconnu en termes de réseau 4G nous a permis de satisfaire la demande croissante de nos clients pour les données mobiles. Stimulée par notre approche commerciale proactive, l'utilisation moyenne de données mobiles par les clients détenteurs d'un smartphone 4G a progressé de 51 % en un an, se traduisant par une utilisation moyenne de 1,7 GB par client en juin 2017.

Quant au lancement de la consultation publique sur le réexamen des marchés du haut débit et de la radiodiffusion télévisuelle, nous nous félicitons de l'intention du régulateur de stimuler la concurrence sur le marché fixe belge et d'adopter une approche basée sur les coûts. Désormais, il est du plus grand intérêt pour les consommateurs belges de diminuer de manière significative le niveau du prix de gros d'accès aux réseaux câblés, et de mettre en œuvre cette baisse dès que possible. Orange Belgium se félicite également de la consultation de l'IBPT relative au cadre réglementaire du déploiement de la fibre (FttH) en Belgique. Nous estimons que des modèles de co-investissements équitables conduiront à un déploiement plus large et plus rapide de la fibre, au bénéfice de l'économie belge à long terme, comme ce fut le cas dans d'autres pays européens. Ainsi, nous sommes disposés à les prendre en considération, sous réserve de conditions financières et opérationnelles acceptables.”

Arnaud Castille, Chief Financial Officer, ajoute:

“Au deuxième trimestre 2017, Orange Belgium a combiné avec succès bonne performance opérationnelle et efficacité financière. Comme indiqué au trimestre précédent, nous avons réduit la part de nos offres subventionnées et réalisé d’importantes économies au niveau des coûts d’acquisition et de rétention. Contrairement au premier trimestre 2017, les acquisitions nettes de clients postpayés ont évolué de manière significative au deuxième trimestre 2017, stimulées par une solide dynamique en termes d’acquisition de clients et une meilleure gestion du taux de résiliation grâce à l’utilisation des analyses des ‘big data’. Enfin, notre solide performance au premier semestre 2017 nous permet de confirmer nos prévisions pour 2017, malgré un environnement très compétitif.”

1. Eléments opérationnels marquants

- **Orange Belgium est de plus en plus reconnu en tant d'opérateur convergent**
L'écart entre Orange Belgium et ses concurrents en termes de notoriété spontanée de l'offre convergente s'est encore réduit, selon le Brand Tracker (étude de suivi de la marque) mené par Orange Belgium au premier trimestre. La notoriété spontanée de l'offre convergente d'Orange Belgium a gagné 9 points de pourcentage pour s'établir à 41 %, ce qui représente une croissance constante en Wallonie et à Bruxelles, et une progression rapide en Flandre. Cette performance est soutenue par la campagne Orange Love qui a bénéficié d'une large reconnaissance, stimulant ainsi la présence dans les médias. Il reste toutefois du chemin à parcourir pour faire grimper la notoriété spontanée, et l'objectif pour les prochains trimestres sera de convaincre le consommateur belge qu'Orange Belgium deviendra leur opérateur convergent de premier choix.
- **Orange Belgium est prêt à récolter les avantages d'Easy Switch, une procédure visant à simplifier le changement d'opérateur fixe**
L'IBPT et le Ministre des Télécommunications (Alexander De Croo) souhaitent dynamiser le marché Internet & TV fixe belge, suite aux difficultés rencontrées par les clients lors d'un changement d'opérateur. La loi Easy Switch, visant à simplifier le changement d'opérateur fixe, est entrée en vigueur le 3 juillet 2017. Cette procédure s'applique par défaut et donne mandat au nouvel opérateur pour régler le changement d'opérateur à la place du client. Parmi les avantages pour les clients, Easy Switch réduit la durée de la coupure de services, limite les risques de double facturation, améliore l'identification de l'abonné et des services et facilite le passage du technicien. Orange Belgium, en tant que nouvel arrivant sur le marché fixe, se félicite de cette initiative et a finalisé toutes les procédures commerciales & IT internes afin d'exploiter au mieux les opportunités offertes par cette nouvelle loi.
- **Orange Belgium renforce sa position en tant qu'opérateur mobile dominant**
Disposant déjà d'une large couverture 4G et 4G+, Orange Belgium déploie progressivement la 4,5G dans les endroits où la capacité est cruciale. La 4,5G offrira à terme des vitesses de téléchargement jusqu'à 700 Mbps et des vitesses de chargement jusqu'à 75 Mbps. A ce jour, 22 sites ont été équipés d'une configuration permettant l'agrégation de 3 bandes de fréquence (800 MHz, 1800 MHz et 2600 MHz) et de la technique MIMO 4x4 (réseau d'antennes à grande échelle). La 4,5G supportera en particulier l'utilisation accrue de vidéos mobiles et améliorera la qualité de l'image.
- **Orange Belgium renforce la 4G et 4G+ sur plus de 150 festivals et événements estivaux**
Cet été, Orange Belgium renforce la 4G et 4G+ sur plus de 150 événements et festivals en ajoutant quelque 100 installations temporaires et en optimisant la capacité de son réseau. La capacité 2G et 3G sera également renforcée grâce au déploiement de sites temporaires à grande capacité.
- **L'IBPT a mis à jour ses cartes de couverture et son baromètre de qualité**
Le régulateur belge IBPT a publié une mise à jour de ses cartes de couverture des réseaux mobiles et fixes, ainsi que de son baromètre de qualité des services mobiles et fixes. Cette information permet aux consommateurs et aux autorités publiques de vérifier la disponibilité des services et des réseaux en Belgique. La large couverture du réseau mobile et la grande qualité de service d'Orange Belgium ont été confirmées par l'analyse de l'IBPT.
- **Orange Belgium optimise son plan tarifaire Shape business**
L'offre Shape fournit aux PME une solution télécom flexible, transparente et simple dont chaque collaborateur peut profiter sans se soucier de dépasser son forfait data. Depuis le 11 juin 2017, les formules Shape Basic, Shape Plus et Shape Ultimate ont été étoffées de jusqu'à 100 % de

volumes données mobiles supplémentaires ainsi que de minutes d'appels et de SMS illimités. Le principe du 'Roam Like at Home' a également été appliqué. Ce changement a été activé pour tous les clients business d'Orange Belgium disposant d'un plan tarifaire Shape.

- **Orange Belgium lance un service de reprise d'appareils mobiles pour les entreprises**
Orange Belgium introduit une nouvelle offre de reprise d'anciens smartphones et tablettes pour les entreprises. Grâce à l'offre Orange Business Buyback, Orange Belgium reprend les anciens appareils et le client business reçoit une réduction pour l'achat d'un nouvel appareil ou un bon de remboursement. Aucune limite ne s'applique au type d'appareil, et celui-ci ne doit pas nécessairement provenir d'un point de vente d'Orange Belgium.
- **Orange Belgium a réussi à identifier la grande majorité de ses clients prépayés**
Orange Belgium a mis en place de nombreuses mesures pour encourager au maximum l'identification de ses clients prépayés. Fin juin 2017, la base clients prépayés active totalise 648,7 mille clients, dont 95 % ont été enregistrés. Les 5 % de clients qui ne se sont pas enregistrés se sont vus bloquer leur accès au réseau, mais ils peuvent toujours s'identifier afin de débloquer leur carte SIM prépayée.
- **Orange Belgium offre le 'Roam Like at Home' dans 39 pays et territoires**
Dès le 11 juin 2017, Orange Belgium a adapté ses plans tarifaires afin de se conformer au règlement européen de 'l'itinérance comme à la maison'. Lorsqu'ils voyagent dans l'UE, en Norvège, en Islande, au Liechtenstein et dans huit autres destinations, les clients d'Orange Belgium peuvent utiliser les minutes d'appels, le volume de données mobiles et les SMS de leur forfait comme s'ils étaient en Belgique. Les tarifs nationaux seront d'application s'ils dépassent leur forfait. Les destinations de vacances les plus prisées par les belges restent la France (57 %) et l'Espagne (28 %), deux pays où le groupe Orange est également présent. Les clients d'Orange Belgium peuvent ainsi profiter non seulement des plans tarifaires les plus avantageux, mais également de la meilleure couverture réseau 4G: à titre d'exemple, Orange France a investi dans la couverture 4G de nombreux trains à grande vitesse et des principaux réseaux routiers, ainsi que de nombreuses destinations touristiques, dont 404 stations balnéaires et 95 stations alpines.
- **La vente de smartphones à crédit d'Orange Belgium s'impose progressivement**
Depuis le lancement de vente de smartphones à crédit en février 2017, l'intérêt des clients s'est progressivement accru. Grâce à cette offre, les clients postpayés bénéficient d'une nouvelle solution pour financer leur smartphone qu'ils peuvent choisir dans n'importe quel point de vente Orange. Cette offre constitue également une alternative adéquate aux offres conjointes.
- **Orange Belgium ajoute 'Dive72', le nouveau smartphone 4G de la marque Orange, à son large portefeuille**
Orange Belgium ajoute un nouvel appareil 4G à son portefeuille de smartphones, de sa propre marque. L'Orange Dive72 est disponible au prix de 139,99 euros ou de 9 à 29 euros avec un plan tarifaire postpayé (à partir de 8 euros par mois). Fonctionnant sous Android, ce smartphone dispose de la technologie NFC, d'un écran HD de 5 pouces et d'un capteur d'empreintes digitales pour déverrouiller l'appareil. Il est également équipé de divers logiciels et apps préinstallés, incluant 'Orange Assistance' et 'Orange Experience'. L'opérateur prévoit d'élargir sa gamme de smartphones de sa propre marque. Outre le Dive72, il propose également le téléphone Hapi 50 au prix de 79,99 euros.
- **Orange Fab, le réseau international d'accélération pour start-ups d'Orange, s'étend en Belgique et au Luxembourg**
Le réseau international et exclusif d'accélération Orange Fab est désormais accessible pour les start-ups situées en Belgique et au Luxembourg. L'objectif premier de l'Orange Fab est de créer un partenariat commercial entre des start-ups et les Business Units 'Particuliers' et 'Entreprises'

d'Orange Belgium. Grâce à Orange Fab, les start-ups sélectionnées se voient offrir un accompagnement spécifique leur permettant d'accélérer leur développement en Belgique, au Luxembourg ainsi qu'à l'international via la présence mondiale d'Orange. Orange Fab propose un programme spécifique de 3 mois aux start-ups développant des produits et services dans des secteurs variés tels que l'internet des objets, les services réseau, l'Intelligence Artificielle, le Big Data, le cloud gaming et le contenu vidéo mobile.

- **Orange Belgium joue un rôle clé dans la fourniture de services d'identification mobile**

Les quatre principales banques, les deux autres opérateurs de réseaux mobiles et Orange Belgium ont annoncé le lancement d'une nouvelle plateforme d'identification mobile. L'application appelée Itsme permet d'accéder aux services gouvernementaux et commerciaux, de signer des documents et d'autoriser des paiements. L'app est sécurisée grâce à la combinaison de la carte SIM, du smartphone et d'un code à 5 chiffres. De plus, Itsme fournit non seulement une identification matérielle solide, mais peut également être utilisé pour offrir une meilleure expérience client.

2. Commentaires sur la situation financière

2.1 Chiffres consolidés du groupe Orange Belgium

Chiffres-clés consolidés du groupe Orange Belgium	S1 2017	S1 2016	Variation	T2 2017	T2 2016	Variation
Total cartes SIM connectées (Orange Belgium S.A., Orange Communications Luxembourg S.A. et MVNO)	5 889,9	5 837,2	0,9 %	5 889,9	5 837,2	0,9 %
Chiffre d'affaires consolidé (mio €)	617,2	608,7	1,4 %	310,0	299,4	3,5 %
Chiffre d'affaires des services (mio €)	553,5	540,3	2,4 %	279,5	267,9	4,3 %
Ventes d'équipements mobiles (mio €)	52,8	55,6	-5,0 %	25,7	24,5	5,2 %
EBITDA ajusté (mio €)	157,2	144,9	8,4 %	85,0	91,1	-6,7 %
Marge d'EBITDA ajusté en % du chiffre d'affaires total des services	28,4 %	26,8 %		30,4 %	34,0 %	
EBITDA présentée (mio €)	157,7	145,5	8,4 %	85,7	91,7	-6,5 %
Marge d'EBITDA présentée en % du chiffre d'affaires total des services	28,5 %	26,9 %		30,7 %	34,2 %	
Bénéfice net consolidé (mio €)	27,7	25,7	7,7 %	17,9	24,2	-26,2 %
Bénéfice net par action ordinaire (€)	0,46	0,43	7,7 %	0,30	0,40	-26,2 %
Investissements nets (mio €)	77,2	62,1	24,3 %	45,0	37,8	19,1 %
Investissements nets / Chiffre d'affaires des services	13,9 %	11,5 %		16,1 %	14,1 %	
Cash-flow opérationnel (mio €)	80,5	83,3	-3,4 %	40,7	53,9	-24,5 %
Cash-flow organique (mio €)	38,9	38,8	0,3 %	24,7	48,1	-48,7 %
Endettement financier net (mio €)	329,7	369,9	-10,9 %	329,7	369,9	-10,9 %

2.2 Etat du résultat global consolidé

Revenus

Le chiffre d'affaires total consolidé du groupe Orange Belgium enregistre une solide progression de 3,5 % et 1,4 % pour atteindre respectivement 310,0 et 617,2 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 299,4 et 608,7 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016. La période transitoire du 'Roam Like at Home', permettant aux opérateurs de facturer des frais supplémentaires, a pris fin le 14 juin 2017. A partir du 15 juin 2017, l'itinérance retail en Europe doit être proposée aux tarifs retail nationaux, dans les limites d'une politique d'utilisation équitable (Fair Use Policy). Si l'on exclut l'impact du règlement européen sur l'itinérance de 7,9 millions d'euros au deuxième trimestre 2017 et de 13,2 millions d'euros au premier semestre 2017, le chiffre d'affaires total consolidé aurait progressé de 6,3 % au deuxième trimestre 2017 et de 3,7 % au premier semestre 2017.

Le chiffre d'affaires total des services du groupe Orange Belgium s'établit respectivement à 279,5 et 553,5 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 267,9 et 540,3 millions d'euros pour les mêmes périodes un an auparavant, soit une progression de 4,3 % et 2,4 % en un an. Hors impact du règlement européen sur l'itinérance, le chiffre d'affaires total des services aurait progressé de 7,5 % et 5,0 % en un an au deuxième trimestre et au premier semestre 2017. Grâce à la saisonnalité avancée des revenus MVNO au deuxième trimestre 2017 par rapport à la même période en 2016, la tendance de croissance a été positivement influencée. Même en ne tenant pas compte de ces effets, la croissance du chiffre d'affaires total des services a progressé par rapport au trimestre précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé provenant des ventes d'équipements mobiles s'élève respectivement à 25,7 et 52,8 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 24,5 et 55,6 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant. Suite à la baisse des remises accordées sur les terminaux et à l'essor progressif de la vente de smartphones à crédit, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé provenant des ventes d'équipements mobiles s'est inversée au deuxième trimestre 2017, avec une progression de 5,2 % en un an par rapport à une diminution de 13,1 % au premier trimestre 2017.

Résultat des activités d'exploitation avant amortissements et autres charges d'exploitation

Au cours du deuxième trimestre et du premier semestre 2017, l'EBITDA ajusté du groupe Orange Belgium s'établit respectivement à 85,0 et 157,2 millions d'euros, contre 91,1 et 144,9 millions d'euros au cours du deuxième trimestre et du premier semestre 2016. La marge d'EBITDA ajusté représente respectivement 30,4 % et 28,4 % du chiffre d'affaires total des services au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 34,0 % et 26,8 % au cours des mêmes périodes un an auparavant. La base comparable annuelle pour le premier semestre 2017 n'est pas impactée par la taxe wallonne sur les pylônes, étant donné que la provision liée à ladite taxe pour l'exercice enregistrée au premier trimestre 2016 a été contrebalancée par la reprise de la provision liée à la taxe wallonne sur les pylônes pour l'exercice 2015 au deuxième trimestre 2016. Toutefois la base comparable pour l'EBITDA ajusté au deuxième trimestre 2017 a été négativement influencée par la reprise de la provision liée à la taxe wallonne sur les pylônes pour l'exercice 2015, enregistrée au deuxième trimestre 2016. Ceci explique la baisse de 6,7 % de l'EBITDA ajusté en un an au deuxième trimestre 2017. Sur base comparable, l'EBITDA ajusté a progressé de 12,9 % en un an au deuxième trimestre 2017 et a été influencé par 1/ la diminution des tarifs d'itinérance en Europe, soit un impact sur l'EBITDA ajusté de 7,5 millions d'euros au deuxième trimestre (12,9 millions d'euros au premier semestre 2017) et 2/ l'impact positif de la saisonnalité avancée des revenus MVNO.

Les coûts opérationnels totaux s'élèvent respectivement à 225,0 et 460,1 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 208,3 et 463,8 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016. Alors que le deuxième trimestre était toujours impacté par la reprise de 15,8 millions d'euros de la provision liée à la taxe wallonne sur les pylônes enregistrée au deuxième trimestre 2016, la baisse annuelle des coûts opérationnels totaux au premier semestre 2017 illustre l'efficacité de la gestion des coûts d'Orange Belgium, en particulier les coûts accrus liés à l'essor de l'offre convergente. Les coûts opérationnels liés à l'offre Orange Internet + TV, incluant la redevance wholesale mensuelle versée aux câblo-opérateurs, s'élèvent à 11,4 et 21,2 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 3,5 et 5,9 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016. La redevance wholesale versée aux opérateurs des réseaux hôtes représente la majeure partie des dépenses liées au câble, et dans une moindre mesure, les dépenses liées au contenu. Vu l'augmentation des prix de détail des différents câblo-opérateurs en Belgique, le prix de gros régulé que paie Orange Belgium à Telenet et à Nethys/Brutélé a augmenté de plus de 2 % en un an, depuis l'entrée en vigueur de la réglementation des prix de gros liés à l'accès au câble en mai 2016.

Les coûts directs s'élèvent à 127,4 et 257,8 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 124,2 et 258,3 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant. Comme au trimestre précédent, la rubrique 'Achat de matériel' a diminué. Cette diminution est liée à une baisse significative du nombre de subventions de terminaux par rapport à la même période un an auparavant. Les autres coûts directs ont été impactés par la hausse de la redevance wholesale et des dépenses liées au contenu, partiellement compensée par la baisse des coûts d'interconnexion et des commissions.

Les charges de personnel s'élèvent à 32,7 et 66,6 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 34,1 et 68,2 millions d'euros un an auparavant, soit une baisse

respective de 4,3 % et 2,3 % en un an. Cette diminution résulte d'une optimisation des charges de personnel, de l'efficacité des processus et de l'industrialisation.

Les coûts indirects s'élèvent à 65,0 et 135,6 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 49,9 et 137,3 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant. Les coûts indirects ont augmenté au deuxième trimestre 2017, vu la reprise de la provision liée à la taxe wallonne sur les pylônes enregistrée au deuxième trimestre 2016. Si l'on ne tient pas compte de ladite reprise de provision, les coûts indirects sont restés stables, la baisse des dépenses commerciales et des dépenses IT et réseau compensant la hausse des frais généraux. Cette hausse est principalement liée à l'engagement de personnel supplémentaire pour les services à la clientèle et commerciaux externalisés, suite à l'essor de l'offre Orange Internet + TV.

EBITDA ajusté (mio €)	S1 2017	S1 2016	Variation	T2 2017	T2 2016	Variation
EBITDA ajusté	157,2	144,9	8,4 %	85,0	91,1	-6,7 %
Ajustements	+0,5	+0,5	Na	+0,7	+0,6	Na
dont autres coûts de restructuration	+0,5	+0,5	Na	+0,7	+0,6	Na
dont autre résultat d'exploitation	0,0	0,0	Na	0,0	0,0	Na
EBITDA présenté	157,7	145,5	8,4 %	85,7	91,7	-6,5 %

Les ajustements de l'EBITDA s'élèvent à 0,7 et 0,5 million d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 0,6 et 0,5 million d'euros un an auparavant. Par conséquent, l'EBITDA présenté du groupe Orange Belgium du deuxième trimestre et du premier semestre 2017 s'élève respectivement à 85,7 et 157,7 millions d'euros, contre 91,7 et 145,5 millions d'euros un an auparavant. La marge d'EBITDA présenté au deuxième trimestre 2017 représente 30,7 % du chiffre d'affaires des services, contre 34,2 % un an auparavant, et 28,5 % au premier semestre 2017, contre 26,9 % un an auparavant.

Dotations aux amortissements et autres charges d'exploitation

Les dotations aux amortissements et autres charges d'exploitation du groupe Orange Belgium, en hausse de 16,5 % et 14,4 % en un an, s'élèvent respectivement à 57,3 et 112,2 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 49,2 et 98,0 millions d'euros au cours des mêmes périodes en 2016. Le niveau des amortissements historiques est resté stable, mais le montant total des amortissements augmente suite à la réduction de la durée d'utilité de certaines immobilisations (équipement réseau avec en conséquence des amortissements accélérés). Ces changements de la durée d'utilité sont nécessaires pour faire face à l'accélération de l'évolution technologique. L'essor de la base clients convergents Love entraîne une hausse des investissements dans l'installation de nouveaux équipements chez les clients (tels que les décodeurs, les modems et les télécommandes, ainsi que les coûts d'activation et d'installation de l'offre Orange Internet + TV). Par conséquent, Orange Belgium a commencé à amortir des équipements se trouvant chez ses clients sur la durée d'utilité de l'actif.

EBIT

L'EBIT consolidé du groupe Orange Belgium s'établit respectivement à 28,7 et 45,8 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 42,6 et 47,4 millions d'euros enregistrés au cours des mêmes périodes un an auparavant. Cette progression s'explique par les éléments décrits dans le paragraphe relatif à l'EBITDA ajusté, et par l'augmentation des dotations aux amortissements et autres charges d'exploitation par rapport à l'année précédente. La marge d'EBIT au deuxième trimestre et au premier semestre 2017 représente respectivement 10,3 % et 8,3 % du chiffre d'affaires des services.

Résultat financier

Le résultat financier du groupe Orange Belgium s'élevé à -1,2 et -2,4 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, soit une légère diminution par rapport à l'année précédente. Cette diminution est liée à la baisse continue de son endettement.

Impôts

La charge d'impôt du groupe Orange Belgium s'établit à 9,7 et 15,7 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 16,8 et 18,4 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016. Le taux d'impôt effectif ressort à 35,1 % et 36,2 % respectivement, contre 41,0 % et 41,7 % un an auparavant.

Bénéfice net

Compte tenu des éléments précédents, le groupe Orange Belgium enregistre un bénéfice net consolidé de 17,9 et 27,7 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 24,2 et 25,7 millions d'euros un an auparavant. Le bénéfice net par action s'élevé respectivement à 0,30 et 0,46 euro au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 0,40 et 0,43 euro au cours des mêmes périodes un an auparavant.

2.3 Etat consolidé de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière s'élevé à 1.466,0 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 1.524,2 millions d'euros fin décembre 2016.

Les actifs non-courants s'élevent à 1.213,8 millions d'euros fin juin 2017, contre 1.249,1 millions d'euros fin 2016. Les actifs courants, principalement les stocks et les disponibilités et quasi-disponibilités, sont passés de 275,1 millions d'euros fin 2016 à 252,1 millions d'euros fin juin 2017. Le total des capitaux propres reste relativement stable à la fin du premier semestre 2017 et s'élevé à 530,4 millions d'euros, contre 532,4 millions d'euros fin 2016. Les dettes non-courantes ont considérablement diminué, passant de 465,4 millions d'euros fin 2016 à 402,6 millions d'euros fin juin 2017. Cette diminution s'explique par la baisse du solde impayé de la facilité de crédit. Les dettes courantes sont passées de 526,4 millions d'euros fin 2016 à 532,9 millions d'euros à la fin du premier semestre 2017.

L'endettement financier net s'élevé à 329,7 millions d'euros à la fin du premier semestre 2017, soit une diminution de 10,9 % en un an par rapport aux 369,9 millions d'euros enregistrés fin juin 2016. Le ratio endettement financier net/EBITDA présenté s'élevé à 1,0x fin juin 2017, contre 1,1x fin décembre 2016. Le dividende 2016 de 0,50 euro par action a été versé au deuxième trimestre 2017.

2.4 Flux de trésorerie consolidé

Au cours du deuxième trimestre et du premier semestre 2017, le groupe Orange Belgium a investi 45,0 et 77,2 millions d'euros, soit 16,1 % et 13,9 % du chiffre d'affaires total des services, contre 37,8 et 62,1 millions d'euros, soit 14,1 % et 11,5 % un an auparavant. Les investissements liés au câble s'élevent à 14,5 et 26,0 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, dont près de 80 % sont liés aux modems, aux décodeurs et aux installations. Le solde concerne principalement des investissements IT destinés à optimiser la chaîne d'approvisionnement et à maximiser l'expérience client. Le cash-flow opérationnel, qui se définit comme l'EBITDA présenté moins les investissements nets, s'élevé à 40,7 et 80,5 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 53,9 et 83,3 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016. Le cash-flow organique, un indicateur de performance opérationnelle destiné à mesurer les flux de trésorerie liés aux activités, s'élevé à 24,7 et 38,9 millions d'euros au deuxième

trimestre et au premier semestre 2017, contre 48,1 et 38,8 millions d'euros un an auparavant. Malgré un cash-flow organique stable au premier semestre 2017 par rapport à la même période un an auparavant, le tableau des flux de trésorerie enregistre certaines évolutions, dont les principales sont reprises ci-dessous:

- Une légère hausse de 2,0 millions d'euros du résultat net de l'ensemble consolidé (+),
- Une hausse de 17,8 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté (+),
- Une baisse de 2,0 millions d'euros des besoins en fonds de roulement (+), incluant une diminution de 34,9 millions d'euros de créances clients et une augmentation de 36,7 millions d'euros de dettes fournisseurs,
- Une hausse de 12,0 millions d'euros des autres décaissements nets (-), incluant une augmentation de 20,8 millions d'euros de paiement d'impôt sur les sociétés lié à l'exercice 2015,
- Une hausse de 9,5 millions d'euros des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (-).

Suite à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2017, un dividende ordinaire brut de 0,50 euro par action (coupon n°17) a été payé au cours du deuxième trimestre 2017, soit un montant total de 30,0 millions d'euros.

2.5 Activités du groupe Orange Belgium par segments

De manière plus détaillée, les activités du groupe Orange Belgium se déclinent au travers de ses segments de la façon suivante:

2.5.1. Activités en Belgique

Chiffres-clés financiers d'Orange Belgium S.A.	S1 2017	S1 2016	Variation	T2 2017	T2 2016	Variation
Chiffre d'affaires des services (mio €)	529,9	517,4	2,4 %	267,1	256,2	4,3 %
dont services mobiles	491,4	483,6	1,6 %	248,1	239,5	3,6 %
dont services fixes	38,4	33,8	13,6 %	19,0	16,7	14,0 %
Chiffre d'affaires total (mio €)	592,4	584,2	1,4 %	295,6	286,0	3,4 %

Chiffres-clés opérationnels d'Orange Belgium S.A.	T2 2017	T2 2016	Variation
ARPU (€/mois/client actif)	25,4	24,5	3,5 %
Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	3 779,0	3 779,7	0,0 %
Clients mobiles (hors IoT/M2M)	2 920,3	3 023,4	-3,4 %
dont postpayés	2 271,7	2 234,8	1,7 %
dont prépayés	648,7	788,6	-17,7 %
Cartes SIM IoT/M2M	858,6	756,4	13,5 %
Total clients MVNO (téléphonie mobile, full MVNO incl.)	1 930,4	1 907,3	1,2 %
Clients haut débit fixe et télévision	77,8	28,0	177,3 %
dont câble	64,3	10,5	510,1 %
Lignes téléphoniques fixes	150,7	164,7	-8,5 %

Activités mobiles

Analyse du marché

Comme au trimestre précédent, le deuxième trimestre 2017 est marqué par une demande continue pour les données mobiles de la part des consommateurs belges, par une hausse du taux de pénétration des smartphones 4G et par une progression de l'utilisation moyenne des données mobiles. Ce trimestre se caractérise plus particulièrement par la mise en œuvre du processus d'identification obligatoire des clients prépayés et du nouveau règlement européen sur l'itinérance. Le processus d'identification des clients prépayés a pris fin début juin 2017 et a entraîné une grande activité sur le marché afin de garantir une identification sécurisée tout en saisissant l'occasion de promouvoir la migration du prépayé vers le postpayé. Ceci a donné lieu à de nombreuses actions promotionnelles sur le marché mobile, tant dans le segment prépayé que postpayé. L'obligation d'identification des clients prépayés a également contraint certains acteurs MVNO à mettre fin à leurs activités. La période transitoire, précédant la suppression complète des frais d'itinérance, s'est achevée le 14 juin 2017. Jusqu'à cette date, les opérateurs pouvaient encore percevoir des frais supplémentaires ne dépassant pas les tarifs réglementés en vigueur. A partir du 15 juin 2017, le règlement 'Roam Like at Home' est entré en vigueur en Europe et impose aux opérateurs de facturer les coûts d'itinérance retail en Europe aux tarifs retail nationaux, dans les limites d'une politique d'utilisation équitable (Fair Use Policy) afin d'éviter tout usage abusif.

Le 26 mai 2017, l'IBPT a publié sa décision finale relative aux tarifs de terminaison mobile (MTR) en Belgique. Depuis le 1^{er} juillet 2017, les tarifs de terminaison mobile sont ainsi passés de 1,18 eurocent à 0,99 eurocent.

Analyse opérationnelle

La base clients mobiles 'retail' d'Orange Belgium (hors MVNO) totalise 3.779,0 mille clients fin juin 2017, stable par rapport à juin 2016 et en progression de 19,8 mille clients par rapport au trimestre précédent. Cette progression a été réalisée malgré les remous provoqués par l'obligation d'identification des clients prépayés et grâce à une solide croissance de la base clients postpayés et IoT/M2M.

Fin juin 2017, la base clients postpayés s'élève à 2.271,7 mille clients, une progression respective de 36,9 et 21,2 mille clients par rapport à fin juin 2016 et au trimestre précédent. L'attrait des offres postpayées d'Orange Belgium, le lancement récent de vente de smartphones à crédit, la migration du prépayé vers le postpayé et l'essor de la base clients convergents ont soutenu la croissance de la base clients postpayés, qui enregistre 21 mille ajouts nets de clients au deuxième trimestre 2017, malgré une diminution significative des offres conjointes. Depuis le lancement de vente de smartphones à crédit en février 2017, l'intérêt des clients pour cette offre s'est progressivement accru. La solide performance enregistrée par la base clients postpayés est entièrement liée aux offres 'SIM only', tant sur le marché résidentiel que professionnel.

Fin juin 2017, la base clients prépayés active totalise 648,7 mille clients, dont 95 % ont été identifiés et enregistrés. Ce résultat peut être considéré comme une réussite et illustre la pertinence et l'étendue du réseau de distribution d'Orange Belgium. Les 5 % de clients qui ne se sont pas enregistrés se sont vus bloquer leur accès au réseau, en raison du non-respect de la réglementation. Il est à noter que toutes les cartes prépayées doivent être identifiées, indépendamment de leur usage (en ce inclus les cartes actives dans les systèmes d'alarme, les appareils en ligne, etc). Dans le cadre de la communication financière, les clients qui ne se sont pas enregistrés continueront à être temporairement inclus dans la base clients prépayés active. Cette base reflète le nombre de cartes SIM prépayées actives à la fin de la période, soit les clients qui ont rechargé leur carte au cours des 90 derniers jours ou les cartes pour lesquelles du trafic a été enregistré au cours des 90 derniers jours. La carte SIM des clients non identifiés qui ne s'enregistrent pas après le 7 juin 2017 restera bloquée et ces clients deviendront des clients prépayés inactifs à partir du 7 septembre 2017; enfin, ils perdront définitivement leur numéro s'ils restent inactifs durant 275 jours.

Le segment IoT, auparavant désigné sous le terme de segment M2M, est un réseau d'objets physiques équipés de systèmes électroniques, de logiciels, de capteurs et de connectivité réseau, incluant des cartes SIM mobiles intégrées, qui permet à ces objets de collecter des données et d'échanger des informations entre eux ou avec une base de données. A la fin du deuxième trimestre 2017, 858,6 mille cartes SIM actives sont hébergées sur le réseau d'Orange Belgium, une progression de 102,2 et 26,6 mille cartes par rapport au deuxième trimestre 2016 et au trimestre précédent. Une équipe de 40 experts IoT et M2M veille au bon fonctionnement de l'ensemble des applications. Les différents programmes de test Narrow Band IoT (NB-IoT)/LTE-M ont enregistré de grands progrès, ouvrant ainsi la voie à un déploiement commercial dans les prochains mois. NB-IoT/LTE-M est une norme technologique conçue pour élargir les perspectives d'avenir de la connectivité IoT. Cette technologie a été développée afin de garantir une communication efficace et une grande autonomie pour les appareils distribués massivement à travers de vastes zones géographiques et au sein d'infrastructures urbaines.

Outre la solide progression de la base clients, Orange Belgium enregistre une croissance accrue de l'utilisation des données mobiles. Le taux de pénétration total des smartphones atteint 70 %, principalement soutenu par le segment postpayé. Le taux de pénétration des smartphones 4G et 4G+ atteint respectivement 53 % et 16 %. Le passage vers la 4G parmi les clients d'Orange Belgium s'est poursuivi, avec une progression de près de 356,7 et 70,8 mille clients 4G actifs au cours des 12 derniers mois et du dernier trimestre. Les clients qui adoptent la 4G ont en général une plus grande satisfaction client et un appétit accru pour les données mobiles. Parmi les clients détenteurs de smartphones et de smartphones 4G d'Orange Belgium, l'utilisation mensuelle moyenne des données mobiles s'élève respectivement à 1,1 GB et 1,7 GB en juin 2017, une progression de 67 % et 51 %

en un an. Cette augmentation de l'utilisation combinée à l'évolution de la base clients consommant des données mobiles entraîne une progression de 61 % du trafic total des données. Le trafic des données 4G représente 84 % du trafic total.

Fin juin 2017, la base clients 'wholesale' MVNO totalise 1.930,4 mille clients, soit une hausse de 23,1 mille clients par rapport à fin juin 2016. Toutefois, la base clients MVNO recule de 66,2 mille clients par rapport au premier trimestre 2017. Ce déclin résulte d'une diminution de la base clients MVNO tant de Telenet que de Lycamobile.

La base clients totale d'Orange Belgium, comprenant la base clients MVNO, ressort à 5.709,4 mille clients à la fin du premier semestre 2017, soit 22,4 mille clients supplémentaires par rapport à la fin du premier semestre 2016.

Analyse financière

L'ARPU mixte d'Orange Belgium s'élève à 25,4 euros au deuxième trimestre 2017, contre 24,5 euros un an auparavant, soit une hausse de 3,5 % en un an. Cette progression s'explique par une meilleure répartition clients postpayés/prépayés et par une croissance soutenue de l'ARPU postpayé.

Au deuxième trimestre 2017, l'ARPU postpayé s'élève à 29,3 euros, contre 29,0 euros un an auparavant, les clients étant toujours avides d'offres riches en données. Cette évolution positive a été réalisée malgré les répercussions du règlement européen sur l'itinérance et le déclin accéléré du trafic SMS, neutre en termes d'impact sur l'EBITDA (effet sur l'ARPU de -0,5 euro en un an).

L'ARPU prépayé s'élève à 11,3 euros au deuxième trimestre 2017, contre 12,0 euros un an auparavant, soit un déclin de 6,2 % en un an.

Le chiffre d'affaires des services mobiles d'Orange Belgium s'élève à 248,1 millions d'euros au deuxième trimestre 2017 et à 491,4 millions d'euros au premier semestre 2017, contre respectivement 239,5 et 483,6 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant, soit une augmentation respective de 3,6 % et 1,6 % en un an. Cette augmentation a été réalisée malgré le déclin des revenus SMS entrants à hauteur de 4,9 et 9,1 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017. Les revenus SMS entrants sont générés lorsqu'un client d'Orange Belgium reçoit un SMS d'un utilisateur sur un autre réseau mobile. Les frais ne sont pas facturés au client d'Orange Belgium qui reçoit l'appel, mais à la société de télécommunications qui redirige l'appel sur le réseau d'Orange Belgium. Ces frais sont généralement déterminés par les MTR (tarifs de terminaison mobile). Les tarifs de terminaison mobile en Belgique s'élèvent à 4,96 eurocents par SMS, plus du double par rapport à la moyenne européenne. Toutefois, comme la plupart des offres en Belgique incluent les SMS illimités, on ne doit pas craindre une réglementation imminente.

L'impact du règlement européen sur l'itinérance s'élève respectivement à 7,2 et 11,1 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017. Si l'on exclut cet impact, le chiffre d'affaires des services mobiles d'Orange Belgium aurait progressé de 6,3 % et 3,7 % en un an. Cette progression s'explique par la solide performance tant de la base clients que de l'ARPU postpayés, en plus de la saisonnalité avancée des revenus MVNO au deuxième trimestre 2017 par rapport à la même période en 2016. Le chiffre d'affaires provenant des MVNO, qui fait partie intégrante du chiffre d'affaires des services mobiles, s'élève respectivement à 22,4 et 45,4 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, contre 13,6 et 35,1 millions d'euros un an auparavant.

Activités fixes et convergentes

Analyse du marché

Au cours du deuxième trimestre 2017, le régulateur belge IBPT a présenté son nouveau plan stratégique 2017-2019. Ce plan stratégique s'organise autour de trois axes: 1/ l'accent est mis sur la stimulation de la concurrence, qui constitue le principal vecteur de l'innovation et des investissements. L'IBPT est particulièrement préoccupé par les prix des offres fixes et multi-play en Belgique, qui sont nettement supérieurs à la moyenne en Europe. L'IBPT s'inquiète également de la position ultra dominante de Proximus sur le marché professionnel et souhaite dès lors stimuler davantage la concurrence dans ce segment. En outre, l'IBPT se montre disposé à encourager les co-investissements dans la fibre. 2/ L'IBPT souhaite rester la référence pour l'information optimale des utilisateurs concernant toutes les informations importantes relatives aux communications électroniques et aux services postaux. 3/ Dans le contexte du déploiement des services 5G, l'IBPT commencera à préparer l'attribution des bandes de fréquences 700 MHz et 3400-3800 MHz, ainsi que la réattribution des bandes de fréquences 900-1800-2100 MHz. Des consultations publiques ont été organisées dans le cadre des conditions d'octroi de ces licences. L'attribution des licences peut être attendue à partir de fin 2018.

Le 7 juillet 2017, les régulateurs des télécommunications et médias ont publié leur projet de décision concernant l'analyse des marchés du haut débit et de la radiodiffusion télévisuelle et l'ont mis en consultation. La période de consultation s'achève le 15 septembre 2017. Ce projet de décision traite, de manière détaillée et conformément à la méthodologie prescrite par l'UE, le marché de gros de l'accès local, le marché de gros de l'accès central et le marché de gros de l'accès à la radiodiffusion. Dans le cadre de ce projet de décision, les régulateurs ont identifié la présence de barrières à l'entrée élevées empêchant le développement de la concurrence. Les régulateurs ont également souligné la forte concentration du marché et l'évolution des prix de détail au détriment des utilisateurs. Les régulateurs ont estimé que les barrières à l'entrée élevées résultent des investissements historiques réalisés par ces opérateurs à une époque où ils bénéficiaient de droits exclusifs ou de monopoles de fait. Les régulateurs considèrent par conséquent que le développement d'une concurrence effective et durable nécessite que des opérateurs tiers aient accès aux réseaux de Proximus et des câblo-opérateurs Brutélé, Nethys, SFR et Telenet. Prenant notamment en compte les tendances du marché en termes d'offres groupées, les régulateurs proposent d'imposer des obligations telles que l'accès haut débit (vendu séparément), l'accès aux protocoles de services téléphoniques via le câble et l'accès à la plateforme de télévision numérique des câblo-opérateurs. Les régulateurs envisagent également certaines options relatives à l'accès au réseau de fibre optique de Proximus. Les conditions d'accès de gros aux réseaux câblés et de fibre optique doivent être basées sur des tarifs équitables, c'est-à-dire un prix qui peut être supérieur aux coûts tout en conservant un lien avec les coûts.

Analyse opérationnelle

La position d'acteur convergent d'Orange Belgium est de plus en plus largement reconnue sur le marché belge. Non seulement l'offre convergente d'Orange Belgium bénéficie d'une reconnaissance accrue, mais il est également clair que d'autres acteurs sur le marché réagissent face à celle-ci. Orange Belgium est malgré tout parvenu à accroître sa base clients fixes. A la fin du deuxième trimestre 2017, Orange Belgium totalise 77,8 mille clients haut débit fixe et télévision, contre 28,0 et 66,3 mille clients à la fin du deuxième trimestre 2016 et du premier trimestre 2017 respectivement. A la fin du deuxième trimestre 2017, Orange Belgium enregistre 64,3 mille clients Orange Love et 105,8 mille contrats mobiles associés, une progression respective de 14,5 mille clients et 27,6 mille contrats.

Le nombre de lignes fixes s'élève à 157,0 mille à la fin du deuxième trimestre 2017, contre 169,9 mille à la fin du deuxième trimestre 2016.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires des services fixes d'Orange Belgium s'élève à 19,0 millions d'euros au deuxième trimestre 2017 et à 38,4 millions d'euros au premier semestre 2017, contre 16,7 et 33,8 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant. Cette progression annuelle de 14,0 % et 13,6 % illustre clairement la contribution positive de l'offre Love d'Orange Belgium au chiffre d'affaires. Malheureusement, cette évolution positive ne se reflète pas au niveau de l'EBITDA, une fois prises en compte les charges opérationnelles nécessaires à la poursuite de ces activités.

2.5.2. Activités au Luxembourg (Orange Communications Luxembourg S.A.)

Chiffres-clés financiers d'Orange Communications Luxembourg S.A.	S1 2017	S1 2016	Variation	T2 2017	T2 2016	Variation
Chiffre d'affaires des services (mio €)	25,1	24,1	4,3 %	13,2	12,2	7,6 %
dont services mobiles	22,3	22,1	1,2 %	11,6	11,2	4,2 %
dont services fixes	2,8	2,0	37,8 %	1,5	1,1	43,2 %
Chiffre d'affaires total (mio €)	30,6	30,6	0,1 %	16,6	14,6	13,6 %

Chiffres-clés opérationnels d'Orange Communications Luxembourg S.A.	T2 2017	T2 2016	Variation
ARPU (€/mois/client actif)	35,2	35,8	-1,7 %
Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	178,3	148,1	20,4 %
Clients mobiles (hors IoT/M2M)	109,7	102,7	6,8 %
dont postpayés	99,9	95,2	4,9 %
dont prépayés	9,8	7,5	30,5 %
Cartes SIM IoT/M2M	68,6	45,4	51,2 %
Total clients MVNO (téléphonie mobile, full MVNO incl.)	2,2	2,1	7,4 %

Analyse du marché

Le marché luxembourgeois demeure compétitif et l'ensemble des opérateurs lancent des offres promotionnelles agressives sur les services internet et TV. Les offres mobiles de tous les opérateurs sont alignées en termes de contenu et de prix, et généralement conformes au règlement européen sur l'itinérance.

Analyse opérationnelle

Fin mars 2017, Orange Luxembourg a profité de l'événement Springbreak pour lancer sa version de LOVE. L'offre inclut l'internet haut débit via la fibre ou un câble coaxial selon éligibilité (l'internet est disponible en 3 débits maximaux: 30 MB/s, 100 MB/s et 200 MB/s), la télévision avec plus de 110 chaînes et des bouquets au choix pour répondre aux besoins de toute la famille, et une offre mobile avec des minutes d'appels, des sms et l'internet mobile au Luxembourg et en Europe. Au cours du deuxième trimestre 2017, l'introduction d'une offre LOVE conjointe incluant une télévision Samsung a été bien accueillie par les clients. La base clients fixes haut débit internet et TV s'établit ainsi à 9,9 mille clients au deuxième trimestre 2017, contre 8,6 mille clients au deuxième trimestre 2016.

A la fin du deuxième trimestre 2017, Orange Luxembourg totalise 178,3 mille cartes SIM connectées à son réseau, contre 148,1 mille cartes à la fin du deuxième trimestre 2016, soit une progression de 20,4 % en un an. Cette croissance est liée à la progression de la base clients postpayés (15,2 % en un an) et IoT/M2M (51,2 % en un an), ainsi qu'au nouvel essor de la base clients MVNO.

Analyse financière

Orange Luxembourg enregistre un chiffre d'affaires total des services s'élevant à 13,2 millions d'euros au deuxième trimestre 2017 et à 25,1 millions d'euros au premier semestre 2017, contre 12,2 et 24,1 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant, ce qui représente une hausse respective de 7,6 % et 4,3 % en un an. Cette progression s'explique par la hausse du chiffre d'affaires tant des services mobiles que des services fixes au deuxième trimestre et au premier

semestre 2017. Le chiffre d'affaires des services mobiles enregistre une hausse respective de 4,2 % et 1,2 % en un an, tandis que le chiffre d'affaires des services fixes progresse de 43,2 % et 37,8 % en un an. L'impact du règlement européen sur l'itinérance au deuxième trimestre et au premier semestre 2017 représente respectivement 0,6 et 2,1 millions d'euros, ce qui implique que la tendance sous-jacente du chiffre d'affaires des services mobiles reste très solide au Luxembourg, avec une progression de 7,5 % et 5,0 % en un an. L'ARPU mixte d'Orange Luxembourg s'élève à 35,2 euros au deuxième trimestre 2017, contre 35,8 euros un an auparavant. Le chiffre d'affaires total d'Orange Luxembourg au deuxième trimestre et au premier semestre 2017 s'établit respectivement à 16,6 et 30,6 millions d'euros, contre 14,6 et 30,6 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant.

3. Risques financiers et gestion des risques

Aucun changement n'est survenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel de 2016 (p.63 et p.100-101).

4. Faits marquants survenus après la fin du premier semestre 2017

Aucun autre fait marquant n'est survenu après la fin du premier semestre 2017.

5. Tendances

Le groupe Orange Belgium confirme ses prévisions pour l'exercice 2017: il prévoit une hausse de son chiffre d'affaires total des services et un EBITDA ajusté situé entre 290 et 310 millions d'euros en 2017. Cette prévision est ambitieuse, en particulier si l'on tient compte des 31,9 millions d'euros d'impact négatif du règlement européen sur l'itinérance en 2017. Le groupe Orange Belgium prévoit en outre un niveau d'investissement, hors investissements liés à l'essor de la base clients Orange Internet + TV, stable par rapport à 2016.

Le groupe Orange Belgium estime que le règlement européen sur l'itinérance aura un impact brut négatif de 36,4 millions d'euros sur le chiffre d'affaires des services du groupe, et de 31,9 millions d'euros sur l'EBITDA ajusté du groupe en 2017.

6. Calendrier financier

26 juillet 2017	Résultats financiers T2 2017 (7h00) – Communiqué de presse
26 juillet 2017	Résultats financiers T2 2017 (14h00) – Conférence téléphonique/webcast
2 octobre 2017	Début de la période de blackout
23 octobre 2017	Résultats financiers T3 2017 (7h00) – Communiqué de presse
23 octobre 2017	Résultats financiers T3 2017 (10h00) – Conférence téléphonique

7. Conférence téléphonique & webcast

Date:	26 juillet 2017
Heure:	14h00 (CET), 13h00 (UK), 8h00 (US/NY)
Conférence téléphonique:	https://corporate.orange.be/fr/informations-financières

Veillez à vous connecter dix minutes avant le début de la conférence téléphonique et du webcast.

8. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	S1 2017	S1 2016	T2 2017	T2 2016
Transactions				
Cours de clôture moyen (€)	20,62	19,93	20,13	20,32
Volume quotidien moyen	65 889	82 158	73 040	63 557
Valeur quotidienne moyenne (€)	1 353 119	1 622 154	1 462 920	1 291 431
Actions et capitalisation				
Nombre total d'actions	60 014 414	60 014 414	60 014 414	60 014 414
Actions propres	42 100	3 400	42 100	3 400
Actions en circulation	60 014 414	60 014 414	60 014 414	60 014 414
Cours de clôture (€)	20,5	20,75	20,5	20,75
Capitalisation boursière (€)	1 230 295 487	1 244 999 018	1 230 295 487	1 244 999 018

9. Données trimestrielles

		T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016	T2 2016	T1 2016
GROUPE ORANGE BELGIUM							
Services mobiles							
Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	en milliers	3 957,3	3 924,0	3 955,8	3 925,0	3 927,8	3 909,1
Clients mobiles (hors IoT/M2M)	en milliers	3 030,1	3 033,1	3 076,1	3 095,9	3 126,1	3 131,8
Postpayés	en milliers	2 371,6	2 348,5	2 345,0	2 334,8	2 330,0	2 311,1
Prépayés	en milliers	658,5	684,6	731,2	761,1	796,1	820,7
Cartes SIM IoT/M2M	en milliers	927,3	890,9	879,6	829,1	801,8	777,3
Clients MVNO	en milliers	1 932,6	1 998,9	2 042,9	1 992,1	1 909,3	1 818,7
Services fixes							
Clients fixes haut débit et télévision	en milliers	87,7	76,3	59,9	43,2	36,7	33,9
Lignes fixes	en milliers	151,3	157,6	158,6	159,4	165,6	171,0
Belgique							
Mobile services							
Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	en milliers	3 779,0	3 759,1	3 796,5	3 770,5	3 779,7	3 766,6
Clients mobiles (hors IoT/M2M)	en milliers	2 920,3	2 927,1	2 970,8	2 991,8	3 023,4	3 029,7
Postpayés	en milliers	2 271,7	2 250,5	2 247,6	2 238,3	2 234,8	2 217,0
Prépayés	en milliers	648,7	676,6	723,1	753,5	788,6	812,7
ARPU mixte mobile, moyenne trimestrielle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	25,4	24,5	24,8	24,7	24,5	24,0
ARPU postpayé, moyenne trimestrielle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	29,3	28,9	29,1	29,2	29,0	28,6
ARPU prépayé, moyenne trimestrielle	en €/mois	11,3	11,1	11,8	11,7	12,0	11,7
Cartes SIM IoT/M2M	en milliers	858,6	832,0	825,7	778,7	756,4	737,0
Clients MVNO	en milliers	1 930,4	1 996,7	2 040,7	1 990,0	1 907,3	1 816,6
Services fixes							
Clients fixes haut débit et télévision	en milliers	77,8	66,3	50,3	34,2	28,0	25,9
dont câble	en milliers	64,3	49,8	33,4	17,6	10,5	5,3
Lignes fixes	en milliers	150,7	157,0	157,9	158,5	164,7	169,9
Luxembourg							
Mobile services							
Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	en milliers	178,3	164,9	159,3	154,5	148,1	142,4
Clients mobiles (hors IoT/M2M)	en milliers	109,7	106,0	105,4	104,1	102,7	102,1
Postpayés	en milliers	99,9	98,0	97,3	96,6	95,2	94,1
Prépayés	en milliers	9,8	8,0	8,0	7,5	7,5	8,0
ARPU mixte mobile, moyenne trimestrielle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	35,2	33,3	35,1	34,9	35,8	35,2
Cartes SIM IoT/M2M	en milliers	68,6	58,9	53,9	50,4	45,4	40,3
Clients MVNO	en milliers	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1
Services fixes							
Clients fixes haut débit et télévision	en milliers	9,9	10,0	9,6	9,1	8,6	8,0
Lignes fixes	en milliers	0,6	0,7	0,7	0,9	0,9	1,1

T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016	T2 2016	T1 2016
------------	------------	------------	------------	------------	------------

GRUPE ORANGE BELGIUM – Chiffres-clés financiers

Total du chiffre d'affaires des services	en mio d'€	279,5	274,0	277,7	275,3	267,9	272,4
Chiffre d'affaires des services mobiles	en mio d'€	258,9	253,4	258,5	257,6	250,1	254,3
Chiffre d'affaires des services fixes	en mio d'€	20,6	20,7	19,2	17,7	17,8	18,1
EBITDA ajusté	en mio d'€	85,0	72,2	78,5	92,2	91,1	53,8
% du chiffre d'affaires des services		30,4 %	26,3 %	28,3%	33,5%	34,0%	19,8%
EBITDA présenté	en mio d'€	85,7	71,9	79,9	91,7	91,7	53,7
% du chiffre d'affaires des services		30,7 %	26,2 %	28,8%	33,3%	34,2%	19,7%
CAPEX	en mio d'€	45,0	32,2	71,3	34,2	37,8	24,3
% du chiffre d'affaires des services		16,1 %	11,7 %	25,7%	12,4%	14,1%	8,9%
Cash-flow opérationnel	en mio d'€	40,7	39,8	8,6	57,5	53,9	29,4
% du chiffre d'affaires des services		14,6 %	14,5 %	3,1%	20,9%	20,1%	10,8%
Endettement financier net	en mio d'€	329,7	323,7	338,0	315,2	369,9	418,1
Endettement financier net / EBITDA présenté		1,0	1,0	1,1	0,9	1,1	1,4

10. Glossaire

Base clients (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, incluant les entreprises, Internet Everywhere et IoT/M2M.
Postpayé (hors IoT/M2M)	Client avec lequel Orange Belgium a un accord contractuel officiel et qui est facturé sur base mensuelle pour les accès et les utilisations additionnelles des services voix et données.
Prépayé (hors IoT/M2M)	Client qui a signé un contrat avec Orange Belgium et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
IoT/M2M (Internet of Things/ Machine to Machine)	Echange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur le réseau d'Orange Belgium.
ARPU (moyenne des 3 mois précédents)	Le revenu mensuel moyen par client (ARPU) est calculé en divisant le chiffre d'affaires des services voix et non-voix mobiles (sortants et entrants) et du roaming visiteurs, généré au cours des trois derniers mois, hors clients IoT/M2M, par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période, hors clients IoT/M2M. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPU mobile est exprimé en chiffre d'affaires mensuel par client.
Ajustements	Coûts de restructuration/licenciement liés au personnel et autres coûts de restructuration, dépenses nettes liées à divers litiges, ...
EBITDA présenté / EBITDA ajusté	L'EBITDA présenté correspond au revenu opérationnel avant amortissements, avant pertes de valeur du goodwill et des immobilisations corporelles, et avant quote-part dans le profit/la perte des sociétés associées. L'EBITDA ajusté correspond à l'EBITDA présenté augmenté ou diminué des éléments exceptionnels.
Chiffre d'affaires par activité	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services mobiles, services fixes, vente d'équipement mobile et autres revenus.
Chiffre d'affaires des services mobiles	Revenus facturés aux clients, revenus entrants, roaming des visiteurs, interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord de roaming domestique), IoT/M2M et MVNO.
Chiffre d'affaires des services fixes	Sont inclus i) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe, hors vente et location d'équipement, ii) l'accès à la large bande sur réseau fixe, iii) l'infrastructure et les réseaux de données, et les services globaux, iv) les services 'carriers' fixes.
Vente d'équipement mobile	Inclut la vente d'équipement subventionné ou non. Les ventes d'accessoires en sont exclues, conformément à de futures normes IFRS qui imposeront de ne présenter que le chiffre d'affaires provenant de la vente d'équipement directement lié au service.
Autres revenus	Sont inclus i) la vente et la location d'équipement fixe, ii) la vente d'accessoires mobiles, et iii) les autres revenus.
Cash-flow opérationnel	EBITDA présenté – investissements nets.

Cash-flow organique

Flux de trésorerie généré par l'activité, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et augmenté des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a été modifié depuis le 31 décembre 2016 et englobe à présent Orange Belgium S.A. (100 %), Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), Smart Services Network S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 28,16 %) et Walcom S.A. (100 %).

Etats financiers intermédiaires résumés et consolidés

Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé	p. 24
Situation financière intermédiaire résumée et consolidée	p. 25
Tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie	p. 26
Etat intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres	p. 27
Information sectorielle	p. 28
Annexe aux états financiers intermédiaires résumés et consolidés	p. 29

Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé

		en millions d'EUR	
Réf.		30.06.2017	30.06.2016
	Chiffre d'affaires des services mobiles	512,3	504,5
	Chiffre d'affaires des services fixes	41,2	35,9
	Autres revenus	10,9	12,8
	Vente d'équipement mobile	52,8	55,6
	Total du chiffre d'affaires	617,2	608,7
	Achat de matériel	-76,3	-88,8
	Autre coûts directs	-181,5	-169,5
	Coûts directs	-257,8	-258,3
	Charges de personnel	-66,6	-68,2
	Dépenses commerciales	-17,0	-23,5
	Autres dépenses IT et réseau	-44,2	-48,4
	Frais immobiliers	-27,5	-27,0
	Frais généraux	-33,8	-27,4
	Autre produits indirects	7,6	10,9
	Autres coûts indirects	-20,7	-21,8
	Coûts indirects	-135,6	-137,3
	EBITDA ajusté	157,2	144,9
	Ajustements	0,5	0,5
	dont autres coûts de restructuration*	0,5	0,5
	EBITDA présenté	157,7	145,5
	Dotations aux amortissements	-112,2	-98,0
	Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,3	0
	EBIT	45,8	47,4
	Résultat financier	-2,4	-3,3
	Charges financières	-2,4	-3,3
	Revenus financiers	0	0
6	Impôts	-15,7	-18,4
	Résultat des activités poursuivies et de la période **	27,7	25,7
	Part du groupe dans le résultat de la période	27,7	25,7
	ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		
	Résultat des activités poursuivies et de la période	27,7	25,7
	Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie)	1,0	-2,2
	Résultat global de l'ensemble consolidé	28,6	23,5
	Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	28,6	23,5
	Résultat de base par action (en EUR)	0,46	0,43
	Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414
	Résultat dilué par action (en EUR)	0,46	0,43
	Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414

* Les coûts de restructuration comprennent les coûts de résiliation de contrats et les coûts de licenciement.

** En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

Situation financière intermédiaire résumée et consolidée

		en millions d'EUR	
Réf.		30.06.2017	31.12.2016
	ACTIF		
3	Ecarts d'acquisition	80,1	80,1
	Autres immobilisations incorporelles	304,5	320,8
	Immobilisations corporelles	810,5	830,0
	Titres mis en équivalence	3,9	3,7
	Actifs financiers non courants	2,0	2,0
	Autres actifs non courants	0,3	0,3
	Impôts différés actifs	12,5	12,3
	Total de l'actif non courant	1 213,8	1 249,1
	Stocks	20,5	30,6
	Créances clients	187,4	175,7
	Actifs financiers courants	0,5	0,5
	Dérivés actifs courants	2,3	3,1
	Autres actifs courants	1,6	1,0
	Impôts et taxes d'exploitation	0,9	0,7
	Charges constatées d'avance	26,0	12,1
4	Disponibilités et quasi-disponibilités	12,8	51,4
	Total de l'actif courant	252,1	275,1
	Total de l'actif	1 466,0	1 524,2
	PASSIF		
	Capital social	131,7	131,7
	Réserve légale	13,2	13,2
	Réserves (hors réserve légale)	386,4	387,8
	Actions propres	-0,9	-0,3
5	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société-mère	530,4	532,4
	Total des capitaux propres	530,4	532,4
4	Passifs financiers non courants	329,4	389,0
	Dérivés passifs non courants	3,2	4,7
	Avantages du personnel non courants	0,6	0,6
8	Provisions pour démantèlement non courantes	65,1	65,6
8	Autres passifs non courants	2,8	3,8
	Impôts différés passifs	1,5	1,7
	Total du passif non courant	402,6	465,4
4	Passifs financiers courants	13,0	0,2
	Dérivés passifs courants	2,3	3,1
	Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	41,0	68,8
	Dettes fournisseurs	192,7	167,7
	Avantages du personnel courants	32,3	31,8
8	Provisions pour démantèlement courantes	0,7	1,0
	Provisions pour restructuration courantes	14,1	16,8
	Autres passifs courants	12,3	11,4
	Impôts et taxes d'exploitation	123,7	110,0
	Impôt sur les sociétés	42,0	56,9
	Produits constatés d'avance	58,8	58,7
	Total du passif courant	532,9	526,4
	Total du passif	1 466,0	1 524,2

Tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie

		en millions d'EUR	
Réf.		30.06.2017	30.06.2016
	Flux de trésorerie liés à l'activité		
	Résultat net de l'ensemble consolidé	27,7	25,7
	Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
	Impôts et taxes d'exploitation	15,0	21,6
	Résultat de cession	-0,1	0
	Dotations aux amortissements	112,2	98,0
	Dotations (reprises) des provisions	-4,3	-18,5
	Résultat des entités mises en équivalence	-0,3	0
	Ecart de change nets et instruments dérivés opérationnels	0,1	-0,3
	Résultat financier	2,4	3,3
6	Impôt sur les sociétés	15,7	18,4
	Rémunération en actions	0	0,3
	Variation du besoin en fonds de roulement		
	Diminution (augmentation) des stocks bruts	10,0	10,4
	Diminution (augmentation) des créances clients brutes	-11,9	23,0
	Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	24,9	-11,7
	Variation des autres éléments d'actif et de passif	-4,4	-5,0
	Autres décaissements nets		
	Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-9,6	-17,5
	Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-2,0	-2,8
6	Impôt sur les sociétés décaissé	-31,6	-10,8
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	143,9	134,1
	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
	Acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles		
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-77,2	-62,1
	Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-27,8	-33,4
	Cash-flow organique*	38,9	38,8
	Investissements dans les sociétés contrôlées nets de la trésorerie acquise	0	-2,1
	Autres produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée	0,1	0
	Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	-0,1	1,0
	Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-104,9	-96,5
	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
	Remboursements d'emprunts non courants	-60,0	-30,0
	Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	13,0	-2,9
	Rachat d'actions propres	-0,6	0
	Augmentation (réduction) de capital – propriétaires de la société mère	0	-0,1
5	Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	0
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-77,6	-33,0
	Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	-38,7	4,5
	Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	51,4	9,7
	dont disponibilités des activités poursuivies	4,1	3,2
	dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	47,3	6,5
	Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	-38,7	4,5
	Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	12,8	14,5
	dont disponibilités des activités poursuivies	6,9	7,9
	dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	5,9	6,6

(*) Flux de trésorerie généré par l'activité, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et augmenté des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.

Etat intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres

en millions d'EUR

	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2017	131,7	13,2	387,8	-0,3	532,4
Résultat des activités poursuivies et de la période			27,7		27,7
Autres éléments du résultat global			1,0		1,0
Résultat global de l'ensemble consolidé			28,6		28,6
Actions propres				-0,6	-0,6
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 30 juin 2017	131,7	13,2	386,4	-0,9	530,4

en millions d'EUR

	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2016	131,7	13,2	312,2	0	457,1
Résultat des activités poursuivies et de la période			25,7		25,7
Autres éléments du résultat global			-2,2		-2,2
Résultat global de l'ensemble consolidé			23,5		23,5
Autres			0,2		0,2
Solde au 30 juin 2016	131,7	13,2	335,9	0	480,8

Information sectorielle

en millions d'EUR

30.06.2017	Belgique	Luxembourg	Elimination interco	Groupe Orange Belgium
Chiffre d'affaires des services mobiles	491,4	22,3	-1,5	512,3
Chiffre d'affaires des services fixes	38,4	2,8	0	41,2
Autres revenus	10,3	0,7	0	10,9
Vente d'équipement mobile	52,2	4,8	-4,2	52,8
Total du chiffre d'affaires	592,4	30,6	-5,7	617,2
Coûts directs	-247,6	-15,9	5,7	-257,8
Charges de personnel	-61,9	-4,7	0	-66,6
Coûts indirects	-128,2	-7,5	0	-135,6
EBITDA ajusté	154,7	2,5	0	157,2
EBITDA présenté	155,2	2,5	0	157,7

en millions d'EUR

30.06.2016	Belgique	Luxembourg	Elimination interco	Groupe Orange Belgium
Chiffre d'affaires des services mobiles	483,6	22,1	-1,2	504,5
Chiffre d'affaires des services fixes	33,8	2,0	0	35,9
Autres revenus	12,2	0,6	0	12,8
Vente d'équipement mobile	54,6	5,8	-4,8	55,6
Total du chiffre d'affaires	584,2	30,6	-6,0	608,7
Coûts directs	-248,7	-15,1	5,5	-258,3
Charges de personnel	-63,2	-5,0	0	-68,2
Coûts indirects	-130,3	-7,4	0,5	-137,3
EBITDA ajusté	141,9	3,0	0	144,9
EBITDA présenté	142,4	3,0	0	145,5

Pour plus d'informations sur les évolutions significatives, voir point 2.5 «*Activités du groupe Orange Belgium par segments*» du présent rapport intermédiaire.

Annexe aux états financiers intermédiaires résumés et consolidés

Orange Belgium S.A. (dont l'actionnaire majoritaire ultime est Orange S.A) est l'un des principaux acteurs du marché des télécommunications en Belgique et au Luxembourg. Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL). En tant qu'acteur convergent, l'entreprise fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Orange Belgium est également un opérateur 'wholesale' et fournit à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Le réseau mobile ultra-performant d'Orange Belgium dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

1. Méthodes comptables

1.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers intermédiaires résumés et consolidés pour le semestre clos le 30 juin 2017 ont été préparés conformément à l'Information Financière Intermédiaire IAS 34 telle qu'adoptée par l'UE et leur publication a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2017.

Les états financiers intermédiaires résumés et consolidés ont été préparés en utilisant les mêmes méthodes comptables que pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Etant donné qu'ils ne reprennent pas toutes les informations et annexes requises pour des comptes annuels consolidés complets, ils doivent être lus en conjonction avec les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016.

Les états financiers intermédiaires résumés et consolidés sont libellés en millions d'euros, sauf s'il en est précisé autrement. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise à ses états financiers.

1.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les états financiers intermédiaires résumés et consolidés du Groupe, la direction d'Orange Belgium procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans ces états financiers consolidés ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2016.

La direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou expériences. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2017 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a été modifié depuis le 31 décembre 2016 et englobe à présent Orange Belgium S.A. (100 %), Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), Smart Services Network S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 28,16 %) et Walcom S.A. (100 %).

Le 7 avril 2017, Orange Belgium S.A. a vendu toutes ses actions détenues dans Co.Station Brussels S.A. Par conséquent, Co.Station Brussels S.A. n'est plus repris dans le périmètre de consolidation.

Le 1er juin 2017, Orange Belgium S.A. a acquis 7 magasins d'Easy Phone S.A., un réseau de distribution résidentiel et professionnel situé en Wallonie. Ces 7 magasins ont été intégrés dans Walcom Liège S.A. (créé le 29 mai 2017 et détenu à 100 % par Walcom S.A.). Walcom Liège S.A. n'est pas encore repris dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2017, les chiffres n'étant pas disponibles à fin juin 2017 et étant négligeables au niveau de la consolidation globale au 30 juin 2017.

Orange Belgium S.A. détient, directement ou indirectement (*par ex. via d'autres filiales*), moins de 20 pour cent des droits de vote de Belgian Mobile Wallet S.A. et à ce titre il est présumé qu'Orange Belgium S.A. n'exerce pas d'influence significative. Par conséquent, Belgian Mobile Wallet S.A. n'est pas englobé dans le périmètre de consolidation.

3. Ecarts d'acquisition

en millions d'EUR

	30.06.2017		30.06.2016		Valeur comptable nette
	Valeur d'acquisition	Cumul des pertes de valeur	Valeur d'acquisition	Cumul des pertes de valeur	
Orange Communications Luxembourg S.A.	68,7	0	68,7	0	68,7
Autres	11,4	0	11,4	0	11,4
Total des écarts d'acquisition	80,1	0	80,1	0	80,1

Les autres écarts d'acquisition correspondent aux écarts d'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. et de Mobistar Enterprise Services S.A. et sont entièrement alloués au segment 'Belgique'. Les écarts d'acquisition d'Orange Communications Luxembourg sont entièrement alloués au segment 'Luxembourg'.

Au 30 juin 2017, il n'existait aucun indicateur interne ou externe qui aurait pu amener à réaliser un test de perte de valeur sur les écarts d'acquisition d'Orange Communications Luxembourg S.A.

La direction reste cependant attentive à tout élément qui pourrait entraîner une évaluation anticipée de ces écarts d'acquisition. Ces tests sont prévus pour la clôture annuelle. Le test de valorisation est basé sur la valeur d'usage.

4. Disponibilités et quasi-disponibilités, passifs financiers

Les disponibilités et quasi-disponibilités se composent des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de 3 mois. Les découverts en banque et ceux résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du groupe sont classés en dettes financières à court terme. Le tableau des flux de trésorerie détaille la baisse de 8,3 millions d'euros de la dette nette au premier semestre 2017.

en millions d'EUR

	30.06.2017	31.12.2016
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-12,8	-51,4
Total des disponibilités et quasi-disponibilités	-12,8	-51,4
Passifs financiers		
Emprunt inter-sociétés à court terme	13,0	0,2
Emprunt inter-sociétés à long terme	329,5	389,2
Total des emprunts	342,5	389,4
Endettement financier net	329,7	338,0

5. Capitaux propres

Capital social

Aucun changement n'est survenu dans le capital de la société au cours du premier semestre 2017.

	Capital social (en millions d'EUR)	Nombre d'actions ordinaires (en unités)
Au 1er janvier 2017	131,7	60 014 414
Au 30 juin 2017	131,7	60 014 414

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,195 euros. Etant donné qu'aucun changement n'est survenu au cours du premier semestre 2017, le pair comptable est identique en 2017 et 2016.

Dividendes

Le groupe Orange Belgium entend créer de la valeur pour ses actionnaires tout en préservant une situation financière équilibrée et saine, et en laissant une marge de manœuvre suffisante pour poursuivre ses investissements dans sa stratégie de convergence et dans le déploiement de son réseau.

Le 3 mai 2017, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé le versement d'un dividende ordinaire brute de 0,50 euro par action pour l'exercice 2016 (payable à partir du 17 mai 2017).

Aucun dividende n'a été payé pour l'exercice 2015.

6. Impôt sur les sociétés

Les principaux composants de la charge d'impôt sont:

	en millions d'EUR	
	30.06.2017	30.06.2016
Impôt sur les sociétés exigible	-16,6	-19,5
Charge d'impôts différés liée à l'apparition et à la reprise de différences temporaires	0,9	1,1
Total de la charge d'impôt	-15,7	-18,4

L'impôt sur les sociétés payé au premier semestre 2017 s'élève à 31,6 millions d'euros, contre 10,8 millions d'euros en juin 2016. Cette augmentation s'explique par une différence temporelle (paiement du solde d'impôt 2016 en mai 2017, par rapport au solde d'impôt 2015 payé en décembre 2016).

7. Engagements contractuels non comptabilisés

Aucun événement majeur n'a affecté les engagements contractuels non comptabilisés décrits dans les comptes consolidés 2016.

8. Provisions courantes et non courantes

Litiges en suspens

	en millions d'EUR			
	31.12.2016	Constitution	Utilisation	30.06.2017
Provisions pour litiges	5,0	0,5	-0,9	4,6

Orange Belgium S.A. est engagée dans plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité que des ressources soient nécessaires au règlement de celui-ci et de s'assurer que les hypothèses retenues pour calculer la provision soient adéquates.

Les litiges en suspens ont évolué durant les années précédentes et il est raisonnable de prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou seront résolus de commun accord au cours des prochaines années.

Litiges

Les informations relatives aux litiges reprises dans le rapport annuel 2016 et dans le rapport du premier trimestre 2017 ont été modifiées de la manière suivante:

Accès au réseau câble de Coditel Brabant (SFR) (référé): Parallèlement à l'action en dommages et intérêts lancée en décembre 2016, Orange Belgium a demandé, en janvier 2017, des mesures provisoires au juge des référés en vue de forcer Coditel Brabant à fournir un service d'accès de gros effectif en ligne avec les investissements impliqués par la régulation du câble. Au vu des progrès réalisés depuis par Coditel Brabant afin de fournir un service d'accès de gros, la procédure en référé a été suspendue.

Lycamobile: Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. Orange Belgium considère ce recours infondé. L'affaire a été plaidée à l'audience du 10 mars 2017. Par jugement du 12 mai 2017, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a entièrement rejeté la réclamation de Lycamobile et lui a ordonné de payer à Orange Belgium une indemnité pour frais de procédure d'un montant de 18.000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017, de sorte que la période d'appel (dans ce cas un mois et 30 jours en raison de la signification du jugement en Irlande) a commencé à courir.

Provisions de démantèlement des sites du réseau

	en millions d'EUR					
	31.12.2016	Constitution	Utilisation	Reprise	Autre effet	30.06.2017
Provisions pour démantèlement	66,6	0,8	-0,3	-1,6	0,3	65,8

La diminution de 0,8 million d'euros des provisions pour démantèlement résulte de deux facteurs. Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier en fonction des sites, la provision est calculée sur base d'un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus dans le passé pour des activités similaires. Pour 2017, ces coûts sont estimés à 11,8 mille euros par site (en 2016, le coût moyen s'élevait à 12,2 mille euros). Cette baisse des coûts moyens a eu un impact de 1,6 million d'euros, partiellement compensé par un nombre plus élevé de sites pris en compte (73 sites; soit un impact de 0,8 million d'euros).

9. Parties liées

en millions d'EUR

30.06.2017	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Orange - Trafic et services	9,0	-8,7	0	0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0	-0,1	-8,1	8,6
Filiales d'Orange - Trafic et services	4,5	-2,0	0,2	-8,1
Atlas Services Belgium – Emprunt	0	-1,5	0	329,2
Total	13,5	-12,2	-7,9	329,6

en millions d'EUR

30.06.2016	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Orange - Trafic et services	5,4	-7,9	0	0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0	-0,5	1,4	8,0
Filiales d'Orange - Trafic et services	10,0	5,4	0,3	-8,4
Atlas Services Belgium – Emprunt	0	-2,0	0	378,8
Total	15,4	-5,1	1,6	378,4

Les modalités et conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, aux contrats de facilité de crédit revolving et aux emprunts productifs d'intérêts sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché.

A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Orange Belgium. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été actée à la date du bilan.

10. Autres

10.1. Niveaux de juste valeur des actifs et passifs financiers

Au cours du premier semestre 2017, aucun événement significatif ne s'est produit influençant la juste valeur des actifs et passifs financiers.

10.2. Nouvelles normes et interprétations attendues, qu'Orange Belgium n'a pas appliquées de manière anticipative

Parmi ces normes et interprétations, les normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16 pourraient impacter à l'avenir les états financiers consolidés. Elles font l'objet d'un projet au niveau du Groupe Orange. Il n'est pas possible de procéder à une estimation fiable des effets quantitatifs de ces nouvelles normes, tant que le projet n'est pas achevé.

IFRS 9 : Instruments financiers (applicable à partir du 1er janvier 2018)

La norme IFRS 9 modifie les critères de comptabilisation des transactions de couverture et des principales catégories d'actifs et passifs financiers: étant donné la nature des transactions réalisées par Orange Belgium, aucun changement significatif n'est attendu. IFRS 9 modifie également la comptabilisation du risque de crédit lié aux actifs financiers, passant d'une approche fondée sur les pertes encourues à une approche fondée sur les pertes attendues. Pour Orange Belgium, ceci impliquerait notamment une dépréciation des créances non échues.

IFRS 15: Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (applicable à partir du 1er janvier 2018)

Les travaux approfondis réalisés jusqu'à ce jour confirment le principal changement qui impactera les comptes d'Orange Belgium. Il concerne le marché de la téléphonie mobile, en particulier la comptabilisation d'offres conjointes, groupant la vente d'un terminal à prix réduit et un abonnement à un service de télécommunication pour une période définie: le revenu cumulé demeure identique mais l'allocation entre le terminal vendu et le service de télécommunication changera (hausse du chiffre d'affaires provenant de la vente d'équipement, baisse du chiffre d'affaires des services).

La comptabilisation accélérée des revenus entraînera la comptabilisation dans la situation financière d'un actif résultant d'un contrat, qui se verra contrebalancé par un passif résultant d'un contrat lors de la fourniture du service de télécommunication. En outre, certains coûts supplémentaires d'acquisition et de rétention des clients (paiements aux détaillants directement liés au contrat, hors subventions) seront comptabilisés sur la durée de la relation contractuelle.

Orange Belgium estime être en mesure de communiquer les premiers effets quantitatifs de la norme au cours du dernier trimestre de 2017. Il sera également à même de choisir l'option d'application rétrospective de la norme: soit dans les capitaux propres au 1er janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives, soit dans les capitaux propres au 1er janvier 2016, en retraitant les périodes comparatives 2016 et 2017 sous IFRS 15.

Des informations détaillées sont disponibles dans le rapport annuel 2016 d'Orange Belgium – Etats financiers, note 1, point 3: Nouvelles normes et interprétations émises mais non encore en vigueur - IFRS 15.

IFRS 16: Contrats de location (applicable à partir du 1er janvier 2019)

Cette norme traite de la comptabilisation des contrats de location et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, ou de manière anticipée à compter du 1er janvier 2018 en même temps que la norme IFRS 15, soit à la date de la première application, soit à la date d'ouverture de la première période comparative. Orange Belgium analyse l'application anticipée ainsi que la date de première application de cette nouvelle norme.

La norme introduit une nouvelle base de distinction des accords avec les fournisseurs, fondée sur une nouvelle définition comptable d'un contrat de location et de service. Le changement portera surtout sur la comptabilisation des contrats de location par les preneurs, avec la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation à la date de livraison accordée par le bailleur en échange d'une charge découlant du contrat de location. La norme impactera également la présentation de l'état du résultat global consolidé (dotation aux amortissements et charge d'intérêt au lieu d'une charge d'exploitation) et le tableau des flux de trésorerie (la charge d'intérêt impactera uniquement les flux de trésorerie liés à l'activité, alors que le remboursement d'emprunt affectera les flux financiers). Dans l'état de la situation financière, les capitaux propres seront réduits au début du contrat (suite à l'accélération des charges liées aux intérêts), de même que les immobilisations incorporelles et corporelles suite à la hausse de la charge découlant du contrat de location.

11. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires résumés et consolidés a été autorisée.

Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés Michaël Trabbia, CEO, et Arnaud Castille, CFO, déclarons qu'à notre connaissance:

a) le jeu d'états financiers résumés, établi conformément aux normes comptables applicables, donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;

b) le rapport intermédiaire contient un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, et de leur incidence sur le jeu d'états financiers résumés, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Bruxelles, le 25 juillet 2017

Michaël Trabbia
CEO

Arnaud Castille
CFO

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire au conseil d'administration d'Orange Belgium S.A. sur l'examen de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois close le 30 juin 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de la situation financière intermédiaire résumée et consolidée d'Orange Belgium S.A. arrêté au 30 juin 2017 ainsi que l'état intermédiaire résumé du résultat global consolidé, le tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie et l'état intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives ("l'information financière consolidée intermédiaire résumée"). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 "Information financière intermédiaire" telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de six mois close le 30 juin 2017 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 "Information financière intermédiaire" telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Bruxelles, le 25 juillet 2017

KPMG Réviseur d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Jos Briers
Réviseur d'Entreprises

Erik Clinck
Réviseur d'Entreprises

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès internet ADSL et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Plus d'informations sur corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez-nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs :

Siddy Jobe – ir@orange.be - +32(0)2 745 80 92

Contact presse : press@orange.be

Annelore Marynissen – annelore.marynissen@orange.com - +32 (0) 479 01 60 58

Jean-Pascal Bouillon – jean-pascal.bouillon@orange.com – +32 (0) 473 94 87 31